

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2026

SUR LA JUSTICE CRIMINELLE ET LE RESPECT DES VICTIMES - (N° 2681)

Adopté

N° CL403

AMENDEMENT

présenté par
Mme Miller, rapporteure et Mme Bergantz, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 71, substituer aux mots :

« conformément aux »

les mots :

« en application des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.